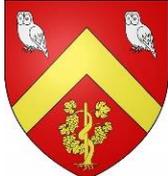


FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHÔNE

Publié le 20 décembre 2024

Délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

10 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Elvine LEON), Sandra LEZIN, (pouvoir donné à Etienne DUVAL) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2024-81 Délibération relative à la participation financière de la commune d'Eveux pour la prise en charge des repas du centre de loisirs pour l'année 2023

Rapporteur : Isabelle BONNET

La commune a signé une convention tripartite avec la MJC Eveux Fleurieux et la commune d'Eveux relative au fonctionnement du centre de loisirs géré par la MJC, situé dans les locaux de l'école du Chêne, sur la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle.

La clé de répartition des dépenses entre les deux communes est fixée au prorata du nombre d'enfants

- Commune d'Eveux : 23,83 % ;
- Commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle : 76,17 %.

La commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle prend à sa charge la réalisation des repas, qui inclut la rémunération d'un cuisinier, l'achat de fournitures et ingrédients ainsi que les frais d'entretien des locaux et les factures des fluides (électricité, gaz, granulés, eau/assainissement).

Le coût d'un repas est révisé pour l'année 2023 à 8,45 €.

Les repas sont facturés à la MJC Eveux Fleurieux. La participation demandée à la commune d'Eveux est basée uniquement sur le reste à charge pour la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle.

Afin de maintenir un tarif unique pour les enfants des deux communes, il est convenu que la commune

d'Eveux verse une participation financière de **4 414,13 €** calculée selon la formule suivante :

Reste à charge pour la commune X nombre de repas fournis X pourcentage de l'année considéré
Soit (8,45€ – 4,90 €) x 5 218 x 23,83% = 4 414,13 €

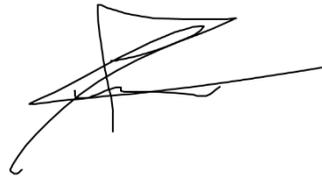
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la signature d'une convention relative à cette participation financière pour les repas du centre de loisirs pour l'année 2023 ;
- **DE FACTURER** la commune d'Eveux pour la participation financière aux repas du centre de loisirs pour l'année 2023 selon le montant calculé ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune au chapitre 74.

Le Maire
Diogène BATALLA

A blue ink signature of Diogène Batalla, written over a circular official stamp of the commune of Eveux. The stamp contains the text 'COMUNE D'EUVEUX' and 'Maire'.

Le secrétaire de séance
Léo MOLINIE

A black ink signature of Léo Molinie, consisting of several fluid, overlapping strokes.